

CASE II PROJECT NEWS

UN PROJET FINANCÉ PAR L'UE ET MIS EN ŒUVRE PAR LA CEAC

Éditorial

Bienvenue dans ce numéro de **CASE II News**, la lettre d'information du Projet CASE II, qui est financé par l'Union européenne et mis en œuvre par la Conférence européenne de l'aviation civile (CEAC). Cette publication semestrielle est similaire à celle qui couvrait l'actualité du Projet CASE initial. Nous sommes ravis de partager avec vous les informations relatives à la mise en œuvre de ce projet et aux diverses activités menées avec tous nos États partenaires.

La pandémie mondiale de COVID-19 a entravé le déploiement de nos experts, mais le rythme reprend désormais peu à peu. Le Catalogue d'Activités CASE II a été édité et mis à la disposition de tous les États partenaires sur le site web du projet : <https://www.case-project.org/>. Nous prenons actuellement des engagements auprès d'États partenaires en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient dans l'optique d'établir d'étroites relations de travail et de poser le cadre de la coopération pendant toute la durée du projet. Conjointement avec ces États, nous préparons la feuille de route à l'échelon national pour définir en détail les activités à mener en fonction de leurs besoins spécifiques pour les années à venir. Cette feuille de route comprendra un document formalisé intitulé « *Country Programme of Action* » (CPA), qui sera examiné et ajusté selon l'évolution des besoins des États partenaires. Nous nous coordonnons également avec les organisations régionales pour soutenir les États partenaires dans le cadre des priorités clés, avec la tenue d'ateliers multilatéraux sur l'impact du COVID-19 pour la sûreté de l'aviation, la culture de sûreté, et la cyber sécurité.

Nous espérons que vous apprécierez ce premier numéro de **CASE II News** et que vous y trouverez des informations intéressantes sur les faits marquants du projet au cours de ces six derniers mois, ainsi que sur les récents développements et les projets futurs.

Mark Rodmell



Réunion de lancement du projet

CONFERENCE VIDEO 14 OCTOBRE 2020

Le Projet CASE II a été lancé officiellement à l'occasion d'une réunion organisée en octobre 2020. Une quarantaine de représentants des États membres de la CEAC, de la Commission européenne et d'organisations de l'industrie y ont participé virtuellement pour dialoguer sur le démarrage des activités.

Le Projet CASE II assurera non seulement la continuité et un approfondissement de l'approche du Projet CASE I, mais il changera également d'échelle en termes de champ d'application, d'objectifs et de ressources, avec l'appui des États membres de la CEAC, afin de renforcer le régime de sûreté de

l'aviation des États partenaires et de promouvoir les meilleures pratiques. La taille de l'équipe du projet chargée de mener à bien les activités a également été doublée, avec notamment le recrutement d'experts en sûreté de l'aviation, afin de maximiser l'efficacité de notre action et d'aider le plus grand nombre possible d'États partenaires actuellement confrontés à des difficultés.

À la suite de cette réunion, les États membres de la CEAC et les États partenaires ont été invités à indiquer les activités de renforcement des capacités qu'ils aimeraient voir priorisées, et à fournir les détails des ressources, notamment en experts en sûreté de l'aviation, qu'ils seraient en mesure de mobiliser au profit de ce projet.



CASE II NEWS, la publication semestrielle du projet CASE II
Directeur de la publication: Mark Rodmell
Editeur: Lionnel Maugis
Designer: Jasna Gamber

Le présent document a été produit par la Conférence européenne de l'aviation civile (CEAC) dans le cadre du Projet CASE II, avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu exprime les vues et opinions de l'équipe de Projet CASE II et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.

La CEAC exclut toute responsabilité concernant d'éventuelles erreurs ou omissions dans le contenu du présent document. En aucun cas la CEAC ne pourra être tenue responsable de tout dommage particulier, direct, indirect, consécutif ou incident, et en général de quelque nature que ce soit, encouru soit dans une action contractuelle ou délictuelle (y compris la négligence), résultant de ou en lien avec l'utilisation du présent document ou de certaines de ses parties.

#1 – Printemps 2021
Pour plus d'informations sur le contenu de ce numéro ou du projet CASE II :
case2project@ecac-ceac.org

L'ÉQUIPE DU PROJET CASE II

Nomination du Directeur du Projet CASE II

PARIS
DECEMBRE 2020

En décembre 2020, M. Mark Rodmell a été nommé Secrétaire exécutif adjoint de la CEAC, avec dans ses fonctions celle de Directeur du Projet CASE II. À ce titre, il sera globalement responsable de ce projet au nom de la CEAC, ce qui comprend la supervision générale du programme d'activités et de l'équipe de projet. Il devra en particulier contribuer à établir et entretenir des relations de haut niveau avec les États partenaires, les États membres de la CEAC et toutes les organisations concernées, au premier rang desquelles la Commission européenne. À cet égard, la longue et riche expérience de M. Rodmell en sûreté de l'aviation et en relations internationales constituera un atout précieux pour la conduite du Projet CASE II.



L'équipe de Projet CASE II

PARIS
NOVEMBRE 2020

L'équipe de projet compte à ce jour trois membres, chargés d'amorcer les premières activités du Projet CASE II :

M. **Lionnel Maugis** a rejoint le Secrétariat de la CEAC en tant que gestionnaire de projet en septembre 2020. Ingénieur de l'École Nationale de l'Aviation Civile (ENAC), Lionnel a débuté sa carrière en Europe au service de la Direction de la Navigation aérienne (DNA) française et a fourni de nombreux services de conseil en Afrique, notamment en tant que gestionnaire du projet de révision de la convention internationale de l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA). Détaché comme gestionnaire de projet résident au Moyen-Orient (Qatar, Émirats arabes unis, Bahreïn) à partir de 2010 pour Aéroport de Paris Ingénierie (ADPI), Lionnel a également été responsable d'experts chargés des évaluations de sûreté. En 2015, en Asie, il a occupé le poste de Chief Development Officer à l'Aéroport international de Malé, aux Maldives, où il a supervisé un large portefeuille de projets de développement. En sa qualité de professionnel de la sécurité et sûreté de l'aviation, de la planification, conception et construction aéroportuaire, Lionnel possède une riche expérience du management opérationnel, réglementaire et programmatique.

M. **Jae Tonkin** a intégré l'équipe de Projet CASE II en qualité d'Aviation Security Manager en novembre 2020. Jae était auparavant Compliance Manager au sein de l'Autorité de l'Aviation civile (CAA) britannique, où il était spécialisé dans la planification et l'exécution des programmes nationaux de tests dissimulés et déclarés, ainsi que dans la supervision de la mise en œuvre des systèmes de management de la sûreté (SMS). Jae est un fervent supporter des aspirations du Projet CASE II et de son objectif d'aider les États partenaires d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient à renforcer leurs capacités, et se réjouit à la perspective de mettre son expérience et son enthousiasme au service de ce projet.

Mme **Jasna Gamber** complète l'équipe de Projet CASE II en tant que Project Management Assistant. Avant de rejoindre la CEAC, Jasna a été responsable de la gestion des contenus et des programmes de congrès et d'ateliers. Ces dernières années, elle a assuré l'interface entre le département des conférences et les services associés, les gouvernements, les partenaires extérieurs et des milliers de participants. Motivée et dynamique, Jasna est ravie de soutenir les nombreuses activités de renforcement des capacités prévues au titre du Projet CASE II, et de contribuer ainsi au renouvellement du succès du premier Projet CASE.

De nouvelles annonces de postes d'experts en sûreté de l'aviation seront prochainement publiées sur les sites web de la CEAC et du Projet CASE II.

COMMISSION EUROPEENNE

Transfert du Projet au Service des instruments de politique étrangère (IPE) de la Commission européenne

BRUXELLES
1 JANVIER 2021

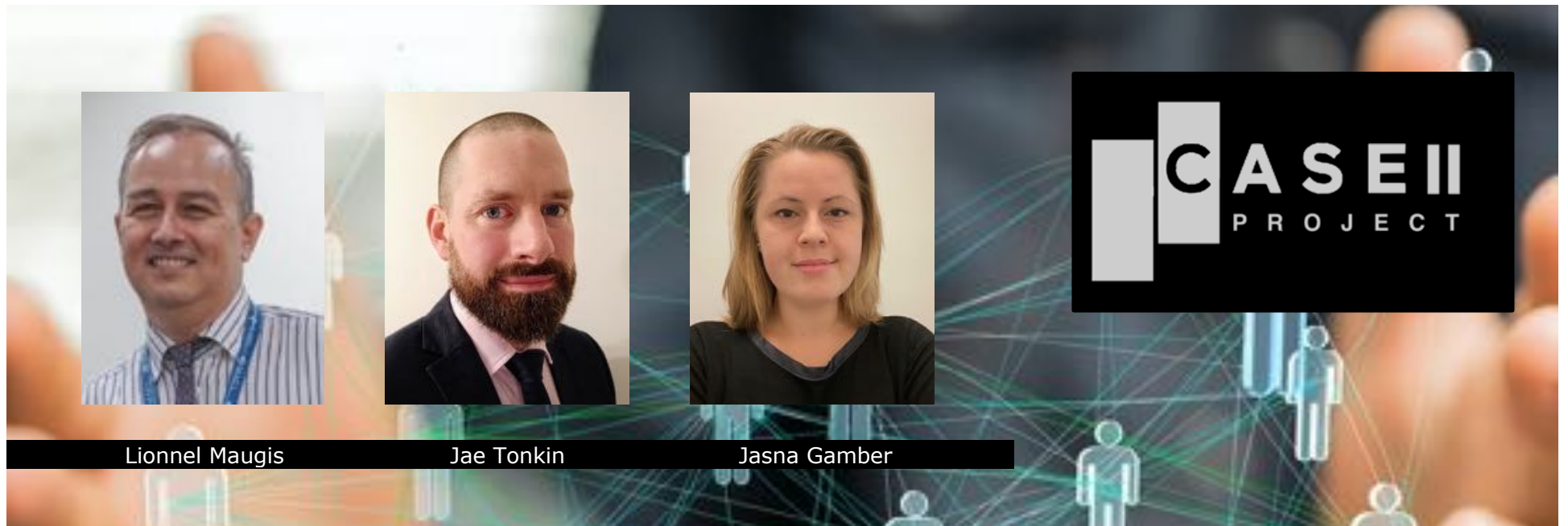
Comme annoncé lors de la réunion de lancement du Projet CASE II, à compter du 1er janvier 2021, la gouvernance du projet a été transférée de la Direction générale de la coopération internationale et du développement (DG DEVCO) au Service des instruments de politique étrangère (IPE) de la Commission européenne.

Le Service des IPE dépend directement du Haut Représentant de l'Union pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité/Vice-Président de la Commission européenne. En collaborant très étroitement avec le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et les délégations de l'UE, le Service des IPE assure un rôle opérationnel clé pour la mise en œuvre des politiques étrangères. Il est chargé de préparer et gérer les dépenses opérationnelles, notamment pour les missions visant à :

- Utiliser le budget affecté à la politique étrangère et de sécurité commune (PESC);
- Appliquer les mesures de prévention et de réponse aux conflits financées par l'Instrument contribuant à la stabilité et à la paix (IcSP);

Le Projet de Sûreté de l'aviation civile en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie (CASE II) est un des éléments du document d'action de la lutte contre les menaces globales et transrégionales de l'Instrument contribuant à la stabilité et à la paix (IcSP).

Le Service des IPE entend soutenir la prévention des conflits et la paix par la promotion d'alliances entre l'UE et le reste du monde.



Lionnel Maugis

Jae Tonkin

Jasna Gamber

ACTIVITE DE MENTORAT

Dernière mission anti-MANPADS au Bénin

COTONOU
7-11 DECEMBER 2020

En avril 2018 et mars 2019 respectivement, les autorités béninoises avaient bénéficié des phases I et II de l'activité du Projet CASE I dédiée à l'évaluation et la réduction de la menace que représentent les systèmes d'armement sol-air et les armes d'infanterie (MANPADS). La troisième et dernière phase de cette activité, réalisée du 7 au 11 décembre 2020, a constitué l'une des toutes premières activités du Projet CASE II. Au total, 16 participants y ont pris part.

Comme lors des phases précédentes, cette activité a été organisée et conduite par la

Direction générale de l'Aviation civile (DGAC) française, en coordination avec des équipes multi-agences composées de membres issus de la DGAC, de la Gendarmerie des Transports Aériens (GTA) et des Forces aériennes françaises.

L'objectif de cette troisième mission consistait à examiner les mesures nationales et locales destinées à traiter les vulnérabilités identifiées lors des phases précédentes et à réduire les risques résiduels.

Pour se conformer au protocole sanitaire imposé par la pandémie de COVID-19, les cérémonies d'ouverture et de clôture organisées par le Directeur général de l'Agence nationale de l'Aviation civile du Bénin (ANAC) –

l'Autorité compétente béninoise – se sont tenues par visioconférence.

À l'issue de cette phase III, l'ANAC du Bénin, sous la direction de son coordinateur, a engagé la finalisation de son plan d'action contre les menaces générées par les MANPADS et les armes d'infanterie. Les représentants de CASE II aimeraient saluer l'implication, la motivation et le travail de toutes les parties prenantes.

La fin de la phase III marque la conclusion du programme de lutte anti-MANPADS offert au Bénin. En vertu du cadre de coopération bilatérale entre la France et le Bénin, les experts continueront de fournir aide et soutien aux autorités béninoises.

Coup d'envoi de l'activité anti-MANPADS en République démocratique du Congo

KINSHASA
18-29 JANVIER 2021

Le Projet CASE II a exécuté la première phase d'une mission en République démocratique du Congo (RDC) destinée à traiter la menace que représentent les systèmes d'armement sol-air (MANPADS) et autres armes d'infanterie. Cette activité a été conduite par une équipe multi-agences composée d'experts français et dirigée par la Direction générale de l'Aviation civile (DGAC).

Cette première phase des trois prévues en RDC consistait à examiner la menace des armements sol-air MANPADS et les options possibles pour y remédier. Cette activité, qui a mobilisé 18 membres d'organisations nationales et locales compétentes, a permis d'aborder cette menace selon différentes perspectives. Les participants étaient issus de l'Autorité de l'Aviation civile, de la Régie des Voies Aériennes (exploitant aéroportuaire), de l'Agence du Renseignement national, de

la Garde républicaine, de l'armée de l'Air, de la Direction du Renseignement, du Conseil de Sécurité nationale, des Douanes et Accises, de la Police aux Frontières et de la Direction générale de la Migration.

Les participants ont engagé le processus et contribué avec enthousiasme aux activités, qui comportaient des travaux théoriques et des éléments pratiques sur le terrain, consacrés en particulier à l'étude des sites de tir potentiels.

Alors que l'activité touchait à sa fin, les autorités de RDC ont souligné leur engagement à soutenir cette mission dans un discours prononcé par le Directeur général adjoint de l'Autorité de l'Aviation civile. Lors de la réunion de clôture, les représentants de l'ambassade de France ont rappelé leur volonté de continuer d'apporter leur plein soutien aux autorités nationales de l'aviation civile. En conclusion, l'exécution concluante de cette première phase aura permis de jeter les bases des travaux futurs sur cet aspect majeur de la sûreté de l'aviation.

Le Gabon bénéficie de la mission anti-MANPADS

LIBREVILLE
8-19 FEVRIER 2021

Planifiée initialement en mars 2020 dans le cadre du Projet CASE I, la première phase de cette activité d'évaluation et de réduction de la menace MANPADS avait dû être reportée en raison de la pandémie de COVID-19.

Finalement, cette mission consacrée à la réduction des risques inhérents aux systèmes d'armes sol-air et sol-sol a été menée en février 2021 par une équipe multi-agences composée d'experts français emmenés par la Direction générale de l'Aviation civile (DGAC) dans le cadre du Projet CASE II.

Cette mission a réuni 15 participants issus d'un large éventail d'organisations gabonaises de la défense, de la police et de l'aviation civile, chacune étant mobilisée pour apporter une réponse appropriée aux risques générés par ces menaces.

Tous ont manifesté un haut niveau d'engagement vis-à-vis du programme, et ce malgré les contraintes horaires imposées par le durcissement du couvre-feu lié au COVID-19. Ces efforts ont été salués dans les remarques de conclusion de la réunion de clôture, au même titre que la réussite de la mission, qui a permis de fournir huit recommandations au Directeur général de l'Aviation civile.

Cette réunion s'est déroulée en présence du conseiller du ministre des Transports, du Directeur général du Conseil de Sécurité nationale, du chef d'état-major adjoint de l'armée de l'Air, du chef-adjoint de l'Office national de la Sûreté et de la Facilitation des Aéroports du Gabon (ONSFAG), du Directeur général de l'Agence nationale de l'Aviation civile (ANAC) du Gabon et du Premier conseiller de l'ambassade de France. La présence de ces personnalités et les discours prononcés soulignent la qualité des travaux réalisés

jusqu'à présent et créent les conditions favorables à la poursuite du soutien apporté au Projet CASE II.



WEBINAIRE

Première série de webinaires sur les menaces intérieures

CONFERENCE VIDEO
DECEMBRE 2020 - FEVRIER 2021

Dans le cadre des restrictions de voyage internationales, la première session d'une série de quatre webinaires a été conduite en coordination avec l'Organisation arabe de l'aviation civile (OAAC). Consacrés aux menaces intérieures et à la culture sécuritaire, ces webinaires ont été présentés par un expert en sûreté du personnel ayant passé une grande partie de sa carrière dans ce domaine au sein du gouvernement britannique.

Au total, 9 représentants du Maroc et 4 de Tunisie avaient été désignés par l'OAAC pour bénéficier de cette activité. L'assistance comprenait des professionnels aux fonctions variées et un certain nombre de hauts représentants du milieu de la sûreté de l'aviation de ces deux pays.

La session liminaire s'est déroulée le 17 décembre 2020 et a fourni un large aperçu des risques posés par les menaces intérieures, avec une attention particulière portée à l'impact de la pandémie de COVID-19 sur cet important sujet. Les présentations suivantes ont abordé les autres

enjeux sécuritaires associés aux menaces intérieures : l'importance d'une évaluation efficace des risques a été soulignée dans un webinaire conduit le 13 janvier 2021, tandis que la troisième session (le 3 février 2021) a examiné l'influence de la culture sécuritaire sur la réduction des risques des menaces intérieures

Chacune de ces sessions de 90 à 120 minutes en moyenne a permis aux participants de poser des questions et d'échanger sur les sujets abordés. Des petits questionnaires leur ont été remis afin de recueillir leurs impressions sur les informations fournies, dans une optique d'amélioration continue. Ce retour d'expérience est jugé très utile pour peaufiner le mode de transmission en ligne de ces contenus pédagogiques. Le dernier webinaire de cette série s'est déroulé le 17 février 2021 sur les cycles de la sûreté et le niveau de sûreté actuel des personnels.

La deuxième série de quatre webinaires sur les mêmes thématiques se tiendra les 15 et 16 juin 2021 en présence de participants désignés cette fois par les États membres de la Commission africaine de l'Aviation civile (CAFAC).



EN LIGNE

Nouvelle activité en ligne :
série de webinaires sur les tests
dissimulés et déclarés

WEBINAIRE

Les tests dissimulés et déclarés constituent des éléments clés du dispositif de supervision de la sûreté de l'aviation. Dans cette série de webinaires, M. Jae Tonkin, Aviation Security Manager de CASE II, partage ses conseils pour élaborer un programme efficace de tests dissimulés, sur la base de sa précédente expérience de chargé de programmes de tests dissimulés et déclarés au sein de l'Autorité de l'Aviation civile (CAA) britannique.

Ce cours est constitué de six présentations et s'adresse aux États partenaires qui souhaitent se doter d'un nouveau programme de tests dissimulés ou améliorer leur programme existant. La partie consacrée aux tests déclarés est compilée dans une seule présentation introduisant le concept et passant rapidement aux conseils pratiques pour développer un cadre efficace pour ce type de tests. Elle fournit une base de préparation idéale à l'activité sur site intitulée « Meilleures pratiques en matière de tests déclarés » dans le catalogue d'activités CASE II.

Les cinq autres présentations couvrent les tests dissimulés. Le premier webinaire explore la théorie de ce type de tests et les différentes méthodes d'application possibles. Il répond à des questions comme « pourquoi mener des tests dissimulés ? » et « comment maximiser l'utilité des tests dissimulés ? », en expliquant pourquoi ces aspects essentiels sont souvent négligés dans l'élaboration d'un programme de tests dissimulés.

Les webinaires suivants reposent sur le contenu des précédents, passant des éléments théoriques aux éléments pratiques des tests dissimulés. Des conseils sont donnés sur l'élaboration d'un cadre de tests et les procédures pour les conduire de façon sûre et efficace. Ces présentations, à l'instar de celles consacrées aux tests déclarés, fournissent une base utile pour préparer l'activité sur site intitulée « Meilleures pratiques en matière de tests dissimulés ».

Ce cours sera dispensé pour la première fois du 4 au 6 mai à l'occasion d'une activité organisée avec l'aide de la CAFAC. Les États souhaitant désigner des participants pour les futures sessions de cette série de webinaires sont invités à exprimer leur intérêt dès que possible auprès de l'équipe de Projet CASE II à l'adresse suivante : case2project@ecac-ceac.org.



REUNION

8^{ème} réunion du groupe RASFALG
de la Commission africaine de
l'Aviation civileCONFERENCE VIDEO
29 OCTOBRE 2020

La CEAC a été invitée à participer à la 8^{ème} réunion du Groupe régional de sûreté et de facilitation pour la région de l'Afrique et de l'océan Indien (RASFALG-AFI) de la Commission africaine de l'Aviation civile (CAFAC), qui s'est déroulée virtuellement en raison des restrictions de voyage imposées par le COVID-19.

Cette réunion a donné lieu à 11 présentations, dont une sur les principales caractéristiques du Projet CASE II. Cette présentation

portait en particulier sur les nouvelles activités du Projet CASE II, notamment le projet d'emploi et d'élaboration d'un « Country Programme of Action » (CPA) pour chaque État partenaire.

Ce programme est conçu pour répondre aux besoins spécifiques des États partenaires et fournit une feuille de route sur mesure pour obtenir des résultats pérennes en matière de sûreté. Le CPA se veut être un document vivant et évolutif pour assurer la conduite d'activités appropriées pendant toute la durée du projet.

La réunion a été présidée par la Tunisie et suivie par 136 participants représentant 26 États membres de la région Afrique-océan Indien (AFI), le Centre de formation à la sûreté de l'aviation (ASTC) de l'OACI, l'École Régionale de la Navigation Aérienne et du Management (ERNAM) de Dakar, au Sénégal, le ministère singapourien des Transports, ainsi que 8 organisations internationales/régionales : Airports Council International (ACI), la CAFAC, la Commission de l'Union africaine (CUA), l'Agence de supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CASSOA), la CEAC, l'OACI, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et l'Office des Nations unies contre les drogues et le crime (ONUDC).